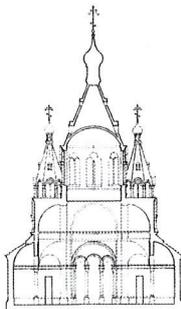


ARCHEVÊCHÉ
DES ÉGLISES ORTHODOXES
DE TRADITION RUSSE
EN EUROPE OCCIDENTALE

PATRIARCAT DE MOSCOU



АРХИЕПИСКОПИЯ
ПРАВОСЛАВНЫХ ЦЕРКВЕЙ
РУССКОЙ ТРАДИЦИИ
В ЗАПАДНОЙ ЕВРОПЕ

МОСКОВСКИЙ ПАТРИАРХАТ

L'Archevêque
N° de protocole : 2023.004

Paris, le 27 janvier 2023.

Cher Père Alexandre,

Chers Paroissiens de Liège,

Ces dernières semaines, j'ai reçu de plusieurs d'entre vous des lettres me faisant part de la vie paroissiale à Liège. Je sais par ailleurs que notre Doyen est également informé de la situation et j'ai eu plusieurs entretiens avec le Recteur, le Père Alexandre.

Après ces consultations et mûres réflexions, je peux vous répondre de la manière suivante et vous faire part de mes décisions et exhortations.

Comme vous le savez, l'Église, incarnée dans la paroisse n'est pas une association comme une autre. Elle est une institution divino-humaine, Elle est l'Épouse du Christ. Sa raison d'être est de rendre gloire à Dieu et nous conduire chacun à la sanctification et au salut. Tout ce qui se fait dans l'Église, la paroisse, doit être béni par son Évêque et se fait en son nom. L'Évêque est représenté localement par ses prêtres. C'est précisément ce qui distingue l'Église d'une association « de ce monde ». La paroisse n'est pas un parlement, ni un syndicat ou une société. Il en va de même de l'ASBL propriétaire des bâtiments ou de la fabrique d'Église. Leur raison d'être est la vie de la paroisse, de l'Église, sous l'autorité de l'Évêque.

Il en résulte que tout doit y être fait dans l'amour fraternel et le respect mutuel, avec la bénédiction du prêtre qui préside à toute la vie de la paroisse au nom de son Évêque. C'est la Tradition de toujours de l'Église, déjà exprimée par l'apôtre Paul (1, Corinthiens, 14 :40) comme suit : « ...*que tout se fasse avec bienséance et avec ordre* ». En effet, l'Église a aussi des règles qui doivent s'appliquer pour la vie de la paroisse et la tenue de ses réunions. Ce sont vos statuts paroissiaux.

Plus concrètement:

1. Je donne bien entendu ma bénédiction à l'assemblée générale du 5 février prochain selon les règles de ces statuts paroissiaux qui existent depuis de nombreuses années. Il est normal qu'il soit demandé d'être membre pour y participer et voter. En effet, nous devons nous assurer que les membres soient bien orthodoxes (et qu'ils communient), qu'ils soient adultes, connus et en ordre de cotisation. Les choses ne peuvent se faire dans l'improvisation sous peine de voir des inconnus ou des non orthodoxes se présenter. C'est pour cela que je demande au conseil paroissial de tenir à jour la liste des membres réguliers et de veiller à ce que le jour de l'assemblée statutaire, les participants soient bien inscrits dans la liste des membres en ordre. Cela ne signifie pas, bien entendu, que

12, rue Daru 75008 PARIS (France)

Site web: www.archeveche.eu / courriel : burcauarcheveque@gmail.com

Tél. : +33 (0)1 46 22 67 61

les autres personnes qui ne sont pas inscrites ne peuvent participer aux offices. Mais nous avons besoin d'ordre, d'engagement personnel et de régularité. Peut-on être un chrétien orthodoxe sans pratiquer régulièrement ?

2. Aucun paroissien ne peut affirmer : « c'est mon église », « je suis le fils de ou j'ai fait ceci et cela pendant des années et donc je suis le responsable de ». Cela n'est pas un langage ecclésial et aucune fonction n'est pérenne. Il appartient au recteur de reconnaître les charismes des uns et des autres et de donner sa bénédiction préalable aux tâches et responsabilités confiées. Nous tous, clercs et laïcs, venons avec nos forces et faiblesses. Apprenons à nous engager pour l'Église, à améliorer nos défauts et à nous aimer les uns les autres.
3. Dans le même sens, selon la théologie orthodoxe et en reprenant l'Apôtre Paul (Galates 3 :28), dans l'Église, il n'y a plus ni Juif ni Grec, ni Russe ni Belge ni Ukrainien, il n'y a plus ni esclave ni homme libre, il n'y a plus ni homme ni femme, car vous tous, vous êtes un en Jésus-Christ. Dans ce contexte tragique de la guerre en Ukraine, les discussions politiques ont moins que jamais leur place à l'Église. Restons tout d'abord des bons chrétiens et « *confions-nous nous-mêmes et les uns les autres et toute notre vie au Christ notre Dieu* » (liturgie de Saint-Jean Chrysostome), accueillons les réfugiés et prions ensemble pour que vienne la paix. C'est précisément pour cela et pour répondre à notre devoir missionnaire (en grec *ierapostolos*), qu'il est souhaitable d'utiliser pendant la liturgie, qui est principalement célébrée en slavon, quelques éléments en d'autres langues comme le français ou l'ukrainien ou autres, selon la présence aux offices des fidèles parlant ces langues.
4. Chaque dimanche, chaque paroisse de notre diocèse est invitée à dire à la liturgie la prière spéciale pour la fin de la guerre en Ukraine.

En conclusion, je vous exhorte tous à garder l'unité entre vous et un esprit fraternel de conciliarité dans cette période si troublée, unis à votre Évêque. Je renouvelle tout mon soutien au Père Alexandre qui a toujours été fidèle à l'Archevêché et à l'ordre canonique de l'église orthodoxe.

Je vous présente à tous, mes chers fidèles de Liège mes meilleurs vœux pour l'année nouvelle, qu'elle soit riche des bénédictions du Seigneur.



† **Métropolitaine JEAN de Doubna**
Archevêque des Eglises Orthodoxes de Tradition Russe
en Europe Occidentale

Archiprêtre Alexandre Galaka
109, rue du Bonnet
4420 Saint-Nicolas
Belgique